

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Non, monsieur l'Orateur, mais je me ferai un plaisir de répondre aux questions à la Chambre.

**M. Hales:** Monsieur l'Orateur, je demande au ministre s'il n'est pas exact qu'il n'y avait pas suffisamment de formules bilingues de recensement à la disposition des gens?

**L'hon. M. Pepin:** Monsieur l'Orateur, tout ce que je puis dire à ce sujet c'est que le Bureau fédéral de la statistique et le ministre ont tout mis en œuvre pour que chacun reçoive le questionnaire dans sa langue. Selon Statistique Canada, la proportion des Canadiens qui ont reçu la formule dans la langue de leur choix lors de la distribution initiale s'élève maintenant à 99 p. 100; le 1 p. 100 de ceux qui n'ont pas reçu la formule appropriée pouvaient procéder de trois façons pour l'obtenir. Ils pouvaient avoir recours au service téléphonique, ou au service de rappel pour faire changer le questionnaire d'une langue pour l'autre. Comme je l'ai déclaré à la Chambre, nous n'avions aucune intention de poursuivre en justice ceux qui ne répondaient pas au questionnaire parce qu'il n'était pas dans leur langue.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. J'estime devoir interrompre le ministre. Il a indiqué, il y a un moment, qu'il n'avait pas l'intention de faire une déclaration. J'ose espérer qu'il ne tentera pas maintenant d'en faire une, car ce serait provoquer les répliques des membres de l'opposition. Il ferait mieux de répondre simplement aux questions qui lui sont posées.

**M. Hales:** Monsieur l'Orateur, d'après la déclaration du ministre, il est évident que le nombre de formules disponibles était insuffisant. Je sais qu'il a dit 1 p. 100, mais cela représente un grand nombre de personnes. Pourquoi n'y avait-il pas assez de formules?

**L'hon. M. Pepin:** Moins de 1 p. 100, comme je l'ai déjà mentionné, monsieur l'Orateur. Les formules ne manquent pas dans les deux langues. Les énumérateurs doivent suivre une certaine méthode de travail, et il est fort possible que, dans certains cas, à cause des circonstances, le chef de maison n'y étant pas et ainsi de suite, il y ait eu des erreurs, et j'ai déjà présenté mes excuses dans ce sens. Il est extrêmement difficile de mener à bonne fin un travail impliquant six millions de chefs de maison...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Selon le ministre, le commissaire a-t-il eu tort de se plaindre qu'il y avait eu violation de la loi sur les langues officielles et que le Bureau fédéral de la statistique, dont le ministre a la charge, n'avait pas pris les précautions nécessaires quant à...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. A mon avis, la question est irrégulière. J'essaie certainement d'être juste envers le chef de l'opposition...

**Des voix:** Oh, oh.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence aimerait préciser que le chef de l'opposition, en demandant au ministre s'il croit que le commissaire aux langues

officielles avait tort, n'observe pas le Règlement. Je tiens à faire remarquer au député qu'une question posée en ces termes est irrecevable. Peut-être le chef de l'opposition aimerait-il reposer sa question en d'autres termes.

**L'hon. M. Stanfield:** Je vais demander au ministre si le commissaire a eu tort de porter, par l'intermédiaire de l'Orateur, une accusation de violation de la loi sur les langues officielles et de reprocher au Bureau fédéral de la statistique de n'avoir pas usé de prudence en vue de s'assurer que les dispositions de la loi seraient respectées.

**L'hon. M. Pepin:** Le député est assez grand, je pense, pour tirer ses propres conclusions. Le commissaire a commencé par dire que des poursuites ne devraient pas être engagées dans ces cas, et je l'ai moi-même déclaré en Chambre. Il a recommandé une nouvelle façon de procéder; nous analysons ses idées et nous lui demanderons de nous communiquer toute autre opinion qu'il pourrait avoir à ce sujet. Il a également proposé un questionnaire bilingue. Nous avons étudié la question, nous avons mis cette formule à l'essai, et nous avons constaté à ce moment-là que ce n'était pas le bon moyen de s'y prendre. Nous reverrons ce procédé en temps utile.

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**L'hon. M. Stanfield:** J'invoque le Règlement. J'ai posé au ministre une simple question—je ne lui ai pas demandé un discours.

**M. l'Orateur:** Je ferai remarquer aux honorables députés que c'est là le mal. Quand on pose une question de ce genre, on obtient une réponse du même genre. C'est aussi simple que cela.

**Des voix:** Bravo!

**M. Bell:** C'est le ministre qui a commencé.

**M. l'Orateur:** Quand on pose des questions qui prêtent à controverse, on obtient une réponse qui prête aussi à controverse, et dans les deux cas, il y a à redire. J'ai essayé de signaler tant à celui qui a posé la question qu'à celui qui y a répondu que nous nous engageons dans un débat, et ce n'est ce qu'il convient de faire en ce moment. L'occasion pourra se présenter de débattre la question. J'admets que la réponse du ministre prenait la tournure d'une discussion.

**L'hon. M. Stanfield:** Monsieur l'Orateur, j'essaie simplement de savoir si le ministre est d'avis que la plainte du commissaire n'est pas fondée. J'espère que ma question ne prête pas à controverse.

**L'hon. M. Pepin:** Monsieur l'Orateur, la réponse est bien simple...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député de Hamilton-Ouest a la parole.

**M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest):** Indépendamment des réponses données par le ministre—et je trouve étrange que le commissaire ait reçu le rapport hier seulement—le ministre nous dirait-il s'il a eu l'occasion de répondre à ces allégations et, si oui, aurait-il